



Atelier sur le montage de projets à Grand-Bassam : S.E Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO a présidé la cérémonie d'ouverture

Cette initiative regroupe des cadres territoriaux de 5 pays africains, à savoir la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, le Maroc et la République Démocratique du Congo.

Dans ce processus d'appropriation de techniques de montage de projet, sur 33 projets reçus par l'AIRF, 14 ont été retenus au terme d'une sélection pour être peaufinés au cours de cet atelier. Pendant 4 jours, les cadres retenus seront formés essentiellement en montage de projet et recherche de financements par une équipe d'experts français conduite par Mme Christine Tavano, Directrice de l'AIRF.

A l'ouverture de l'atelier, Dr TAHET Noël, représentant le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la sécurité, a jugé le thème de l'atelier «d'élément clé, d'importance capitale». Puis, il a assuré que la tutelle, «ne ménagera aucun effort pour soutenir les collectivités ivoiriennes» dans cette dynamique. Pour clore son propos, il a souhaité de fructueux travaux à tous.

Le Premier Ministre Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) et Vice-président de l'AIRF, a fait un plaidoyer au regard des résultats appréciables à l'actif des collectivités territoriales, sur le chemin du développement de la Côte d'Ivoire. «*Mais, ce processus, n'est pas accompagné de moyens matériels suffisants et surtout de moyens humains, l'homme étant la mesure de toute chose*», a-t-il souligné. Les collectivités territoriales, selon le Vice-président de l'AIRF et Président du Présent atelier, «*assurent leurs financements essentiellement, grâce aux transferts fiscaux et aux subventions de l'Etat*». Des ressources financières qui ne sont pas toujours à la hauteur des attentes des élus face à leurs missions. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, il a relevé que «le taux de transfert de moyens aux collectivités territoriales excepté les Districts autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, estimé à 2% du budget de l'Etat reste encore faible.

Alors que l'UEMOA soutient un taux de transfert à minima de 20%. Il s'est réjoui du fait que la nouvelle Constitution prévoit que désormais, «tout transfert de compétences doit être obligatoirement accompagné de transferts de ressources». Aussi, a-t-il espéré que «la tutelle veillera au respect de cette disposition constitutionnelle». Revenant sur le thème de l'atelier, le Premier Ministre AHOUSSOU-KOUADIO a fait savoir que le montage de projet et la recherche de financements concerne tous les pays africains.

De ce fait, il a invité les uns et les autres à faire preuve d'imagination, à travers de nouveaux mécanismes de financement tel que les Ppp (partenariat public-privé). *«Sur ce type de partenariats des mesures sont prises dans nos pays. Je sais qu'en Côte d'Ivoire, un décret a été pris, pour permettre désormais aux collectivités territoriales d'aller chercher des partenaires privés. C'est pour cela que l'organisation de cet atelier est d'une importance capitale... »*, a-t-il noté.

Dr Aka Aouélé, Président de la Région du Sud-Comoé, a souhaité qu'au sortir de cet atelier, «mille fleurs s'épanouissent et que des valeurs fleurissent au profit des collectivités ivoiriennes». Il a saisi l'occasion pour remercier l'AIRF pour son appui, notamment dans le cadre du projet de création du centre de formation agricole du Sud-Comoé.

Il faut noter que la rencontre s'est déroulée en présence de M Coulibaly Magloire, représentant le préfet de Grand-Bassam et de M Wognin Guy Daniel, représentant le maire de la commune de Grand-Bassam

- See more at: <http://www.ardci-rd.org/index.php/les-activites/item/225-atelier-sur-le-montage-de-projets-a-grand-bassam-s-e-jeannot-ahoussou-kouadio-a-preside-la-ceremonie-d-ouverture#sthash.8LxXTRrK.dpuf>